

Résolution adoptée le 6 décembre 2007 (proposée par FSF, SUD et SSP)

L'Assemblée générale de la fonction publique et du secteur parapublic réunie le 6 décembre à Lausanne, a pris connaissance des avancées obtenues dans les négociations avec les autorités concernant le projet Decfo/Sysrem, essentiellement de la fixation de trois jours de négociations, les 14 et 18 janvier et le 4 février 2008. Elle relève que seule la mobilisation importante du 22 novembre dernier et la perspective d'une journée d'action et de grève le 13 décembre ont permis d'obtenir ces avancées.

Sur le fond, l'Assemblée générale considère qu'en l'état, ce projet constitue toujours une attaque frontale contre les salaires et les qualifications du personnel. Que Decfo/Sysrem vise toujours à individualiser les fonctions et les salaires, à introduire l'arbitraire dans les classifications des employé-e-s et à abaisser les salaires, à court, moyen et long terme. Partant, elle dénonce à nouveau tous ces points.

L'Assemblée générale appelle les organisations syndicales et faïtières à agir dans l'unité syndicale aussi longtemps que les faïtières ont en commun la même appréciation des mesures à prendre en résistance aux projets du Conseil d'Etat. Elle les appelle notamment à:

I. Définir des positions communes de base sur les questions suivantes au moins.

1. Revalorisation des fonctions oubliées avec effet rétroactif au 1er janvier 2008.
2. Garantie de la valeur, de la reconnaissance et de la rémunération des formations, des expériences, des diplômes et des conditions de travail (DECFO).
3. Pas de baisse de salaire sur la carrière pour les employé-e-s actuel-le-s ni pour les employé-e-s futur-e-s.
4. Un salaire minimum à 4000.- (brut, versé mensuellement sur 13 mois) avec pleine progression depuis ce montant.
5. Resserrement de l'écart salarial entre la classe la plus basse et la classe la plus élevée (dans SYSREM).
6. Protection des prestations et des droits acquis dans la caisse de pension.

Toutes ces mesures et garanties s'appliquent également pleinement au secteur parapublic.

II. De mener la négociation pour garantir au minimum la satisfaction des points mentionnés.

III. Face à un Conseil d'Etat qui a prévu des négociations jusqu'au 4 février 2008, l'Assemblée générale appelle les collègues:

1. A évaluer en permanence le processus de négociations et ses résultats, dans les syndicats et associations comme dans les assemblées sur les lieux de travail.
2. A tenir une Assemblée générale du personnel le 21 janvier 2008 en vue d'informer, de débattre et de déterminer les mesures de lutte, lesquelles sont destinées à appuyer les négociateurs-trices et à améliorer le rapport de force face au Conseil d'Etat.
3. A mener si nécessaire une première journée de grève le jeudi 31 janvier prochain.
4. A constituer des comités de lutte sur les lieux de travail.

Cette résolution vaut préavis de grève qui devra être confirmé par l'Assemblée Générale du 21 janvier 2008 et par leurs instances pour SUD et le SSP.

Pour la FSF, par la consultation de l'ensemble de ses instances statutaires.

L'Assemblée générale invite les organisations syndicales faïtières à transmettre la présente résolution au Conseil d'Etat.